



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**GENOPOLE – Convention de partenariat - Soutien à l'accélération de startup en santé pour l'année 2026**

Lauréat en 2023 de l'AMI CAMPUS#2 lancé par Dijon métropole, le groupe Patriarche est le constructeur et exploitant via sa filiale Walter de Sully Santenov, du lieu totem de l'écosystème santé qui accueillera sur 9300 m² SDP (Surface de Plancher) des écoles, des plateformes technologiques, des entreprises et startup des domaines medtech, pharma, biotech, healthtech, ainsi que le cluster Santenov Dijon Bourgogne.

Livré fin 2027, cet équipement sera notamment composé d'une pépinière d'entreprises de 1840 m² qui hébergera dans un espace Plug & Work (bureaux, labos L1/L2) des startup et biotech accompagnées en phase d'accélération dans le cadre de Santenov'Boost, un programme d'accélération coporté par Walter et le cluster Santenov Dijon Bourgogne.

Entre-temps, Walter a proposé au cluster Santenov Dijon Bourgogne et Dijon métropole d'initier le programme Santenov'Boost pendant la durée de la construction du Sully Santenov sur 2025 et 2026, en collaboration avec le GIP Genopole afin de bénéficier de son expertise et d'amorcer l'accélération de startups en santé de l'écosystème de Dijon.

Créé en 1998 le GIP Genopole est le premier biocluster français avec 78 entreprises, 17 laboratoires académiques et 23 plates-formes mutualisées dans les domaines des sciences biologiques, en particulier de la génomique et des biotechnologies qui représentent 2500 personnes sur son campus implanté à cheval sur les villes d'Évry-Courcouronnes et de Corbeil-Essonnes. Après avoir accompagné près de 300 startups et biotechs depuis plus de 20 ans, Genopole a engagé une stratégie de déploiement au plan national de son savoir-faire dans l'incubation et l'accélération de jeunes entreprises innovantes dans le domaine des biotechnologies à travers une offre d'accompagnement complète.

La convention de partenariat entre les parties prenantes a été notifiée le 1er septembre 2025 pour accompagner jusqu'à 3 startup par an en appui du financement de Dijon métropole dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation qui se monte à 15 000 € par startup.

Après Cellaven et AbTx, les 2 premières startup dijonnaises à avoir été présélectionnées pour bénéficier de l'accompagnement de Genopole au 2nd semestre 2025, une troisième startup est à l'étude pour intégrer le programme Santenov'Boost.

Par courrier du 29 octobre 2025 (annexe 1), Genopole sollicite une subvention de 45 000 € auprès de Dijon métropole pour poursuivre cet accompagnement pour de nouvelles startup durant l'année 2026 dans le cadre de la convention de partenariat signée avec Santenov Dijon Bourgogne et Walter.

Il vous est proposé d'attribuer à Genopole, une subvention d'un montant de 45 000 € selon les conditions et modalités de versement spécifiées dans la convention jointe en annexe 2.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Genopole, une subvention de 45 000 euros au titre du soutien des startups accompagnées pour l'année 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits, pour payer les différentes échéances de cette subvention métropolitaine, seront prélevés sur le budget 2026.

SCRUTIN POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)